

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1^{er} septembre 2010

Cas de légionelloses dans le département du Bas-Rhin

Au cours du mois d'août 2010, huit cas de légionelloses diagnostiqués chez des personnes résidant à Strasbourg ou dans sa communauté urbaine ont été déclarés à l'Agence régionale de santé d'Alsace. Parmi ces personnes, deux d'entre elles, âgées de 90 et 95 ans, sont décédées.

Les enquêtes conduites autour de ces personnes n'ont pas montré à ce jour de lien pouvant expliquer une source de contamination commune.

Toutefois, les services de l'Agence régionale de santé d'Alsace, de l'Etat et de la Ville de Strasbourg conduisent toutes les vérifications environnementales nécessaires pour rechercher une source éventuelle de légionelles dans les secteurs concernés.

Parallèlement, les médecins généralistes et les hôpitaux ont été informés de la survenue des cas.

La légionelle est une bactérie qui se développe principalement dans les systèmes de refroidissement par voie humide et dans les réseaux d'eau dont la température est comprise entre 25° et 45°C. La contamination se fait par voie respiratoire, par inhalation d'eau contaminée diffusée en aérosol (tours aérorefrigérantes, douche, bain bouillonnant, ...).

La légionellose est une infection pulmonaire qui affecte essentiellement les adultes, plus particulièrement les personnes fragilisées (personnes âgées, personnes atteintes de maladies respiratoires chroniques, de diabète, de maladies affaiblissant les défenses immunitaires, ...). Elle se traduit par de la fièvre et des signes pulmonaires (toux, difficultés à respirer) pouvant s'accompagner d'autres signes comme un manque d'appétit ou des douleurs musculaires. Dans la majorité des cas, sous traitement antibiotique adapté, l'évolution est favorable. La légionellose ne se transmet pas de personne à personne.

Devant l'apparition des symptômes décrits ci-dessus, les personnes sont invitées à consulter rapidement leur médecin traitant. En effet, la prise en charge médicale de cette maladie est d'autant plus efficace qu'elle est mise en œuvre précocement.

Chaque année en France, environ 1 200 cas sont déclarés, dont une quarantaine dans le Bas Rhin.